

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution du Conseil d'administration tenue le _____ 20__

Numéro de résolution : _____

Considérant que nous sommes une organisation à but non lucratif *voulant* prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la protection des personnes placées sous notre responsabilité;

Considérant que notre organisme offre des services et/ou programmes à des clientèles dites vulnérables, qu'ils soient gérés par du personnel rémunéré ou des bénévoles;

Considérant qu' il est de notre responsabilité de filtrer et de superviser adéquatement notre personnel tant bénévole qu'administratif;

Considérant que cette responsabilité, tant morale que juridique, ne correspond non seulement à ce qu'il convient de faire, mais aussi à certains principes législatifs établis en vertu de « l'obligation de diligence »;

Il a formellement été décidé par notre organisme d'adopter, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi et la mise à jour d'une politique de filtrage et de supervision de l'action bénévole.

Ce dossier sera confié au poste de _____ de notre organisme

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Adoptée à l'unanimité